

Demande d' Essai ou Démonstration.

CONDITIONS :

Etude-SFGMILLAU tiens à la disposition pour des essais ou démonstration le treuil pour mise en place ou maintenance des pompes immergées aux conditions suivantes:

1- Sur simple demande et prise de rendez-vous uniquement par le formulaire de contact sur le site www.etude-sfgmillau.com.

(Vous pouvez également nous contacter soit par Mail : etude.sfgmillau@gmail.com ou directement par téléphone au : 06 07 16 59 68.)

2- En fonction de la disponibilité du matériel.

3- Essai ou démonstration gratuite dans une limite de 1 à 2 heures maximum sur site.

Dans le cas d'une démonstration (en réel) chez vous ou un de vos clients pour une :

(A) Installation pompe.

4- Etude-SFGMILLAU ne peut être tenu pour responsable d'une mauvaise qualité de l'ouvrage et peut à tout moment refuser la démonstration. Exemples* :

-Forage non tubé (PVC).

-Tubage PVC cassé ou déboîté.

-Forage bouché ou colmaté.

-Corps étrangers à l'intérieur du forage.

-Pompe trop volumineuse pour le treuil ou installation non conforme.

(B) Maintenance pompe.

5- Etude-SFGMILLAU ne peut être tenu pour responsable de la vétusté ou d'une installation non conforme de la pompe et peut à tout moment refuser et/ou arrêter la démonstration. Exemples* :

-Pompe bloquée dans le forage.

-Rupture du câble acier (ou corde) de retenue pompe.

-Déboîtement ou allongement de la colonne d'exhaure.

-Rupture du câble électrique pompe ou de la jonction résine.

-Corps étrangers dans le forage.

-Pompe trop volumineuse pour le treuil ou installation non conforme.

6- Etude-SFGMILLAU n'est pas tenu de remplacer les pièces qui seraient : défectueuses, endommagées (suite à la démonstration) ou usées et celles-là sur l'ensemble de l'installation de la pompe. Quelles soit électrique,hydraulique ou mécanique.

7- Etude-SFGMILLAU ne peut être tenu pour responsable sûr d'éventuels problèmes majeurs rencontrés (ou précités ci-dessus) lors de la démonstration du matériel, qui pourrait provoquer jusqu'à la perte définitive de l'ouvrage et/ou matérielles.

8- Etude-SFGMILLAU ne peut être également tenu pour responsable, concernant la durée d'immobilisation de l'ensemble de l'installation ; qui pourrait causer une quelconque gêne physique, matérielle ou financière pour l'utilisateur final (propriétaire).

(* liste non exhaustive)

Le demandeur a pris connaissance des termes ci-dessus et en accepte les conditions.

